

LYON Procès

La juge "botte en touche" et prive les antipubs de tribune

La comparution ce lundi au tribunal correctionnel du militant antipub, Alex Montvernay, pour avoir dégradé l'hôtel de la Métropole a été reportée à juin. Au grand dam des antipubs qui s'étaient réunis en nombre place Guichard.

Le « procès de la publicité » n'a finalement pas eu lieu. Profitant de la comparution, ce lundi au tribunal correctionnel de Lyon, d'Alex Montvernay pour dégradation et détérioration de biens publics – il a participé au recouvrement de l'hôtel de la Métropole pour protester contre sa politique publicitaire –, les militants antipub étaient bien décidés à marquer le coup.

Après un rassemblement festif et une conférence publique place Guichard, près de deux cents sympathisants ont accompagné le jeune homme au tribunal en début d'après-midi. Là, le prévenu et son avocat comptaient utiliser la tribune qui leur était offerte pour dénoncer la place de la publicité dans la société. Sauf que la juge, « eut égard à la complexité de l'affaire », en a finalement décidé autrement et renvoyé le procès au 2 juin, en audience collégiale (qui compte trois magistrats au lieu d'un).

« Faire le procès de la pub »

Une « déception », a admis le prévenu à la sortie du tribunal : « J'étais prêt, M^e Fourrey [son



Alex Montvernay devait comparaître lundi au tribunal pour une action militante contre la publicité. Photo Progrès/Samuel TRIBOLLET

avocat] était prêt à plaider l'état de nécessité, nous étions prêts, avec la mobilisation qu'il y a eue aujourd'hui, à faire le procès de la pub. »

« J'ai du mal à saisir où est la complexité des faits avancés par la juge, puisque M. Montvernay a été interpellé dans sa camionnette avec de l'eau et de la farine et qu'il reconnaît les faits, a noté pour sa part M^e Thomas Fourrey. Il doit y avoir un débat et on nous en prive. Le tribunal a voulu botter en touche par peur de se positionner. »

« Insoutenable pour la planète »

Plus tôt sur la place Guichard, plusieurs associations s'étaient relayées sur la scène installée pour l'occasion. Des mouvements antipub comme le Collectif des déboulonneurs ou Résistance contre l'agression publicitaire (RAP), mais aussi les Amis de la terre, Attac, Greenpeace ou Action non-violente COP21 – dont fait partie Alex Montvernay –, tous décidés à dénoncer les méfaits de la publicité, en particulier face à

La désobéissance civile comme mode d'action

Dimanche 24 mars, la veille de la Journée mondiale contre la publicité, une quarantaine de militants d'Action non-violente COP21 et du collectif Plein la Vue mènent une opération de recouvrement de l'hôtel de la Métropole de Lyon.

« On a utilisé deux cents publicités récupérées dans les poubelles de JCDeaux, prédécoupées pour faire un joli patchwork, a raconté Alex Montvernay lundi, lors du rassemblement place Guichard précédant sa comparution. On a ensuite recouvert 160 m² de façade en collant avec de la farine et de l'eau. » Interpellé à l'issue du recouvrement, il a ensuite été placé en garde à vue pendant 26 heures, explique-t-il.

Une action non violente menée à visage découvert, tiennent à préciser les militants antipubs, adeptes de la désobéissance civile. Dix jours auparavant, la Métropole avait présenté un projet de règlement publicitaire jugé par les associations précitées « permissif, envahissant et néfaste pour la planète avec notamment l'autorisation d'écrans numériques ».

Samedi soir, Antonin, Rémi et Yann, trois militants de RAP (Résistance à l'agression publicitaire), étaient à leur tour arrêtés pour une opération antipub, menée en soutien à Alex Montvernay. Ils ont été interpellés sur les quais de Saône alors qu'ils recouvraient des panneaux publicitaires et placés en garde à vue. Si pour l'instant les condamnations sont régulières pour ce type d'action, les militants antipub espèrent que la jurisprudence change suite au procès des décrocheurs de portraits du président Macron, le mois dernier. Le juge ayant reconnu l'état de nécessité et la légitimité de leur action, les prévenus ont été relaxés des accusations de vol en réunion.

l'urgence climatique.

« Notre mode de vie est insoutenable pour la planète et maintient les plus pauvres dans la misère, a expliqué Khaled Gaidji, président des Amis de la terre, et ce mode de vie existe grâce à la pub qui nous incite à consommer toujours plus. »

« La pub dégrade le vivant, la

planète et la société », résumait Marion et Élise, deux « déboulonneuses » déjà condamnées pour avoir barbouillé des panneaux de JCDecaux. « Face à la puissance des publicitaires et aux politiques très frileux, on n'a pas le choix, c'est notre dernier recours. »

Samuel TRIBOLLET

LYON Immigration

Accueil des jeunes migrants : le défenseur des droits rappelle la Métropole à ses devoirs

Alerté notamment par la maire du 1^{er} arrondissement, Nathalie Perrin Gilbert, le défenseur des droits a adressé au président de la Métropole de Lyon, un rappel à la loi concernant les conditions de mise à l'abri et de prise en charge des mineurs non accompagnés.

Le courrier est arrivé sur le bureau de David Kimelfeld, le 26 septembre. Il émane du Défenseur des droits.

Alerté notamment par la maire du 1^{er} arrondissement, Nathalie Perrin Gilbert, il a adressé, après enquête, au président de la Métropole de Lyon, un rappel à la loi au sujet des conditions de mise à l'abri et de prise en charge des mineurs non accompagnés. Et ce même s'il a pu constater que la Métropole a renforcé ses moyens et ses équipes pour faire face à l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés qui se présentent.

Errance et précarité

Inquiet des « défaillances dans la prise en charge de ces jeunes gens avec des conséquences parfois dramatiques », il considère comme « indispensable et urgent que la Métropole puisse développer une offre quantitative et qualitative de places de recueil provisoire d'urgence en adéquation avec les nécessités actuelles et à venir, afin de garantir à chaque personne qui se présente comme mineure non accompagnée, une évaluation de sa situation confor-

me aux textes [...] L'errance et la précarité forcée des jeunes exilés qui ne sont pas mis à l'abri, ne peuvent, en effet, qu'accroître la vulnérabilité de ces enfants qui, par ailleurs, voient leur santé décliner et développent de lourdes pathologies sans bénéficier de bilans médicaux ou d'accès aux soins suffisants. »

Mettre un terme à l'accueil hôtelier

Par ailleurs, face au nombre de jeunes accueillis en hôtel, le Dé-

fenseur des droits s'inquiète du sous-dimensionnement des projets d'ouverture de place en établissements et dans des dispositifs dédiés, par rapport aux besoins actuels de suivi des mineurs. Le Défenseur des droits a par conséquent invité le président de la Métropole à mettre un terme à l'accueil hôtelier, y compris lorsque le dispositif prévoit des accompagnements éducatifs, qui ne peuvent que s'avérer lacunaires et peu protecteurs pour les mineurs concernés.